

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1009

présenté par
M. Léaument

à l'amendement n° 447 de M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.